



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 25, rue François-Bruneau F - 44000 NANTES ☎ 06.38.79.52.73.

Le 16 mars 2014, dixième anniversaire de la Confrérie !

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

La Confrérie Marie Reine des Cœurs de la Fraternité Saint-Pie X fêtera son 10^e anniversaire le 16 mars 2014. Je dis « de la Fraternité Saint-Pie X », car, même si elle n'a pas été fondée par le Père de Montfort, elle existait déjà avant Vatican II.

Au numéro 227 de son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, Montfort a écrit : « Ceux et celles qui voudront entrer en cette dévotion particulière, qui n'est point érigée en confrérie, quoiqu'il le fût à souhaiter... » etc. Son désir ne se réalisera que le 25 mars 1899 par l'archevêque d'Ottawa, Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel. Voici comment commençait sa *Lettre pastorale* érigeant la Confrérie de Marie, Reine des Cœurs : « La connaissance, l'amour et le règne de Marie grandissent en raison des périls et des besoins de l'Eglise. C'est là un fait que justifient tous les siècles chrétiens depuis le concile d'Ephèse jusqu'à la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception¹, et depuis cette promulgation jusqu'à la dernière constitution de Léon XIII sur le Rosaire². Ce fait d'ailleurs est loin d'être inexplicable. Il a toute sa raison d'être dans la mission que Dieu donne à Marie, dès le commencement, d'être l'ennemie du démon et de lui écraser la tête. Sitôt donc que Satan paraît quelque part pour dresser de nouvelles embûches au genre humain, rien de plus naturel que celle qui doit lui écraser la tête³ paraisse aussi et paraisse victorieuse. De là l'adage bien connu dans l'Eglise : Ut adveniat regnum tuum, adveniat regnum Mariae. »⁴

Tout le document est une apologie du Père de Montfort, du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* et du Saint Esclavage. Au paragraphe VI, on peut lire : « Partageant les mêmes sentiments [c.à.d. que ceux du bienheureux de Montfort], et non moins désireux du Règne de Marie pour hâter l'arrivée du Règne de Jésus dans toute sa plénitude, Nous serions heureux de voir de plus en plus mise en pratique cette dévotion aussi efficace que solide. Et sûr

qu'une confrérie aidera beaucoup à l'obtention de ce but, Nous avons l'intention de fonder et ? Nous fondons dès aujourd'hui cette confrérie si ardemment désirée par le bienheureux de Montfort. Puisse cette œuvre réaliser nos vœux et nos espérances, en encourageant, par les avantages qui y seront attachés, à étudier la doctrine et à embrasser les pratiques de ce bienheureux envers la très sainte Vierge. A ces causes, et le saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons ce qui suit : 1) La Confrérie de Marie, Reine des Cœurs est érigée canoniquement et a son siège principal dans l'église Notre-Dame de Lourdes, près d'Ottawa... 2) Le but de cette pieuse association est le Règne de Marie dans les âmes comme moyen d'y faire régner plus parfaitement Jésus-Christ. » etc.

Le document, qui est adressé « Au clergé, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse... », se termine ainsi : « Sera la présente lettre pastorale lue et publiée, avec le Mandement, au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le plus tôt possible après sa réception ».

En 1913, saint Pie X érige à Rome l'Archiconfrérie de Marie Reine des Cœurs à laquelle toutes les autres confréries doivent se rattacher. Le rôle du saint pape a été tel que l'œuvre, juste après le concile mais avant la réforme conciliaire, comptera 140 centres dans le monde.

Enfin, « L'ancienne Confrérie Marie Reine des Cœurs ayant été transformée, selon les directives du concile Vatican II, en Association de Marie, Reine des Cœurs ; vu l'état de nécessité qui résulte des réformes conciliaires ; vu la demande légitime des fidèles de bénéficier d'une confrérie dans l'esprit de la Tradition catholique »⁵, M. l'abbé de Cacqueray, avec les encouragements de Monseigneur Fellay⁶, a autorisé l'ouverture d'un *Registre de suppléance* de la Confrérie Marie Reine des Cœurs. Forte de cette bénédiction, elle compte aujourd'hui presque 2000 membres ! ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ Dogme proclamé par Pie IX, le 8 décembre 1854.

² Lettre encyclique *Octobri mense* du 22 septembre 1891.

³ Cf. le Protévangile en Genèse III, 15.

⁴ Pour qu'advienne le Règne du Christ, vienne le Règne de Marie.

⁵ Règlement du registre de suppléance du District de France, article 2.

⁶ Lettre du 16 mars 2004 de Mgr Fellay à M. l'abbé de Cacqueray.



L'examen de conscience médité dans les mystères du Rosaire

Cinquième mystère joyeux

Le Recouvrement au temple

Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette cinquième dizaine en l'honneur de votre Recouvrement au temple, par Marie, au milieu des docteurs, et nous vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, la véritable sagesse. Ainsi soit-il.

Notre Père... [Sur les désordres quotidiens]

[Puis aux 10 Ave :]

1. Je parle et j'agis souvent sans réfléchir, même dans les actions d'importance...
2. Je manque d'ordre dans ma vie en général. Je n'ai pas de règlement de vie ou d'emploi du temps...
3. Je ne me lève et ne me couche pas à l'heure prévue. Je traîne le soir...
4. Je ne fais pas ma prière du matin et/ou du soir, parce que je ne prévois pas les temps de prière...
5. Je mange entre les repas et je n'ai pas d'hygiène de vie...
6. Je ne me détends pas suffisamment et je ne prends pas l'air, ce qui me rend irritable...
7. Je manque de conscience professionnelle ou d'application dans mon devoir d'état...
8. Je gaspille le temps que je pourrais consacrer à la lecture, à l'étude, à la prière ou à la méditation...
9. Je ne consacre pas assez de temps à mon conjoint, à mes enfants, à mes parents, à ma famille...
10. Par mes désordres, je suis un facteur de désorganisation pour les autres...

Gloire au Père... [Puis :]

Grâces du mystère du Recouvrement de Jésus au temple, descendez dans nos âmes et rendez-les vraiment sages. Ainsi soit-il.

Veillez noter... ✍

La *Confrérie Marie Reine des Cœurs* fêtera son 10^e anniversaire, **le dimanche 16 mars 2014**. A cette occasion, **M. l'abbé de Cacqueray sera présent à Nantes pour célébrer la grand'messe et donner une conférence**. Votre aumônier invite tous les membres à participer à une **grande « Neuvaine en tempête » du 16 au 24 mars 2014** (facultative) pour attirer les grâces sur la *Confrérie* durant la nouvelle décade qu'elle va parcourir...

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, *s.m.m.*

Rappel du plan : introduction (1-13). **Partie I.** De la vraie dévotion en général (14-119). - Chapitre I. Nécessité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (14-59). - **Chapitre II.** Nature de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (60-119). - Article I. Les vérités fondamentales (61-89). - **Article II.** Marques essentielles de la vraie et de la fausse dévotion à Marie (90-114). **Section I.** Les marques de la fausse dévotion (92-104), **suite et fin.**

§6. Les dévots hypocrites (102)

Il y a cette différence entre les dévots *hypocrites* et les dévots *présomptueux*, c'est que les premiers rougissent de leurs fautes sans avoir le courage d'y renoncer, tandis que les autres ne s'en cachent nullement, et seraient facilement scandaleux. De plus, le présomptueux sait très bien la gravité de son état devant Dieu, et il souhaite de rentrer en grâce avec Lui au dernier moment de sa vie. L'hypocrite au contraire, n'a en vue que de se mettre à l'abri du jugement des hommes. D'aucuns vont jusqu'à compromettre leur salut, par crainte de perdre l'estime de leur confesseur, en avouant sincèrement leurs fautes à l'heure de la mort. Tout en causant moins de dommage à la société chrétienne, les dévots hypocrites sont plus en danger de se perdre personnellement. Et ils sont autant en horreur devant Dieu, qui est essentiellement droiture et simplicité.

Pour ces faux dévots, le manteau de Marie sert à couvrir leurs péchés et leurs mauvaises habitudes, afin que personne ne puisse s'en apercevoir. Il sert également à les faire passer pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire pour des vrais dévots à Marie, mettant leur vie intime à l'unisson de leur doctrine et de leurs pratiques religieuses.

§7. Les dévots intéressés (103)

La dernière catégorie de faux dévots est constituée par ceux qui se laissent guider uniquement par l'intérêt du moment et le plus souvent par l'intérêt temporel. On ne demande à Marie que des grâces d'ordre matériel, procès ou affaires importantes à gagner, santé à préserver ou à recouvrer, péril à éviter, *etc.* Et, en dehors de ces cas, on ne songe jamais à prier Marie. Ces âmes oublient que la dévotion, comme la prière elle-même, a trois autres buts, aussi importants que la demande proprement dite : vénération, gratitude et réparation. Elles oublient aussi que les grâces spirituelles ont plus de prix que les grâces

temporelles. Aussi ne sont-elles point de mise devant Dieu et sa sainte Mère.

Conclusion (104)

Prenons donc bien garde d'être du nombre de tous ces faux dévots : *critiques, scrupuleux, extérieurs, présomptueux, inconstants, hypocrites et intéressés*. Autrement nous croirons marcher dans une voie royale conduisant au salut, et en réalité nous lancerons dans une impasse, ou même dans un chemin ouvrant droit sur l'abîme.

A suivre...



Lettres reçues



☞ « *Merci pour l'envoi régulier du bulletin qui soutient ma prière... Je ne manque pas d'approfondir cette dévotion mariale en essayant de mettre la Sainte Vierge encore plus dans le quotidien de ma vie, et elle n'a pas manqué en retour de m'envoyer deux grandes grâces.* »

☞ « *J'apprécie l'Examen de conscience mérité dans les mystères du Rosaire qui aide vraiment à y voir clair et à bien préparer sa confession.* »

☞ « *J'ai toujours beaucoup de joie à lire votre bulletin et suis très assidue à sa lecture et mise en pratique. Se consacrer à Marie, être dans les mains de Marie, la très sainte Vierge et Mère de Dieu est une grâce ineffable. Et rien, en tant que Mère et Reine des Cœurs, ne lui échappe. Elle veille constamment.* »

☞ « *J'aime lire le bulletin ; il m'aide à progresser dans la foi. La prière toute simple du Frère Marcel me convient bien.* » [cf. bulletin n° 103]

☞ « *Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin des secours maternels de Marie. Elle plus que quiconque connaît la voie royale qui mène à Dieu. Le démon ne se cache plus. Il a placé ses serviteurs aux postes stratégiques. Il y a grand danger pour nos enfants, notre pays, l'humanité elle-même... Je veux m'appliquer, cette année, à mieux étudier le Traité [de la vraie dévotion] commenté.* »

☞ « *Je me suis consacré à la Sainte Vierge selon la méthode de saint Louis-Marie Grignion de Montfort le 8 décembre 2012, et je dois avouer que ma vie est devenue beaucoup plus simple depuis. Je ne puis que recommander cette consécration.* »

☞ « *Veillez trouver ici, monsieur l'abbé, l'expression de ma gratitude... C'est en effet grâce à l'un de vos bulletins que j'ai découvert, il y a quelques années, le Traité de la vraie dévotion et la consécration à Notre-Dame.* » [Une religieuse]

Marie dans ma vie quotidienne



Le matin.

Par le **Cœur Immaculé de Marie**, je vous offre, ô Père du Ciel, mes pensées, paroles et actions, mes joies et souffrances de cette journée, en union avec l'offrande continuelle de Jésus sur l'Autel [renouveler ici sa consécration montfortaine].

Avant la messe.

O ma Mère, aidez-moi, car je veux offrir cette Messe avec vous et comme vous, **ô Corédemptrice**, qui êtes restée debout au pied de la Croix de Jésus et L'avez offert au Père en même temps que vous-même, en union d'esprit et de volonté avec Lui, pour la réparation et l'honneur de Dieu et pour le salut des hommes.

En tout besoin.

O ma Mère, votre enfant se trouve dans le besoin. Montrez que vous êtes ma Mère. **O Médiatrice de toutes grâces**, obtenez-moi par votre puissante intercession l'aide et la grâce dont j'ai besoin en la présente difficulté. Je témoignerai ma reconnaissance en publiant votre bonté.

Le soir.

A la tombée du soir, **ô Reine du Ciel et de la terre**, je viens à vous, car chez vous seule je suis en sûreté contre tous les dangers de cette nuit et de ma vie entière. Protégez-moi comme votre possession, votre enfant. Car, « *Je suis tout à vous, ma Reine et ma Mère, et tout ce que j'ai est à vous !* »

Feuillet *Montrez que vous êtes notre Mère*. c.p.s.

Retraites mariales montfortaines 2014



❖ Retraite à Ennev (CH)

du 12 au 17 mai 2014 (mixte, 24 places)
Prédicateurs : abbés Pellouchoud et Gresland Rens. et inscr. ☎ [0041] 26 / 921.11.38.

❖ Retraite à L'Etoile du Matin (57)

du 21 au 26 juillet 2014 (mixte, 36 places)
Prédicateurs : abbés Turpault et Gaspard Rens. et inscr. ☎ 03.87.06.53.90.

❖ Retraite au Trévoux (29)

du 18 au 23 août 2014 (mixte, 24 places)
Prédicateurs : abbés Castelain et de Mérode Rens. et inscr. ☎ 06.38.79.52.73.

Vrai dévot... ou faux dévot ?



Selon sa propre devise de souverain Pontife, *Tuus totus* tirée du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, Jean-Paul II aurait dû être « *Tout à Jésus par Marie* », s'entend, « *Rien qu'à Jésus par Marie* », car « *Tous les Dieux des nations sont des démons, selon l'Écriture sainte* » (Ps 95).

Or, il n'en est rien. Jean-Paul II a instauré, de manière systématique, l'habitude de rencontres œcuméniques lors de tous ses voyages. En 1986 et en 2002, le pape a invité les représentants de « *toutes les grandes religions du monde* », de l'animisme au zoroastrisme, à venir prier selon leurs croyances et à pratiquer le culte de leurs religions fausses (la statue de Bouddha a été posée sur un tabernacle) à Assise. **Il leur a attribué des lieux, au sein même des églises catholiques, afin qu'ils puissent accomplir leurs différents rites.** Il a ainsi coopéré à ces cultes. **Il a aussi participé à un culte païen dans une « forêt sacrée » du Togo** (après son retour à Rome, le pape a exprimé sa satisfaction d'avoir participé à la prière et au rituel des animistes). Enfin, le 2 février 1986, à Bombay, **il a reçu sur le front le Tylak, symbolisant le troisième œil de Shiva.** Ces actes posés par Jean-Paul II sont des péchés très graves, car ils sont directement contraires au 1^o article du *Credo* et au 1^o commandement de Dieu.

Dans l'ancien code de Droit canonique la suspicion d'hérésie était définie comme une présomption de droit contre celui qui, par sa façon de parler ou d'agir, semble professer l'hérésie (Commentaire de Naze, t. IV, p. 706). Le code mentionne, entre autres, comme suspect d'hérésie « *ceux qui spontanément et sciemment aident n'importe comment la propagation de l'hérésie ou qui communiquent in divinis avec les hérésies* » (canon 2316). Il précise, en ce qui concerne la participation aux faux cultes : « *la communication in divinis, défendue par le canon 1258, consiste dans l'assistance active aux rites sacrés des non-catholiques.* » Et le commentateur de préciser : « *Il s'agit ici, non des coopérateurs négatifs, même gravement coupables (ne s'opposant pas à la propagation de l'hérésie, même lorsqu'ils le devraient par leurs fonctions), mais de ceux qui aident positivement à la propager.* » Plusieurs moyens sont même précisés, comme celui-ci : « *en leur procurant un immeuble pour leur réunion* ».

Comment un pape, dévot à Notre-Dame, a-t-il pu participer à ces rites inventés par le démon ? Comment être un vrai dévot à la Sainte Vierge dans ces conditions ? Est-il possible qu'un tel « dévot » soit canonisé ? Questions incontournables !

La Confrérie en quelques chiffres



Pour son dixième anniversaire, la *Confrérie* comptera environ 2000 membres !

Monseigneur Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, avait adressé, il y a dix ans, la lettre suivante, datée du 16 mars 2004, au Supérieur du District de France, M. l'abbé de Cacqueray :

Cher monsieur l'abbé,

Je viens donner suite à votre demande concernant l'érection de la Confrérie Marie Reine des Cœurs pour le District de France.

Eu égard à la lente maturation de cette initiative, comme vous le notez, et en raison des bienfaits spirituels que cette confrérie peut apporter à nos fidèles en restant tout à fait dans la ligne de la dévotion mariale que notre fondateur nous a donnée selon l'esprit de l'Eglise, c'est bien volontiers que j'accorde mon placet à cette initiative en espérant qu'elle portera beaucoup de fruits.

Avec l'assurance de ma prière, je vous envoie ma bénédiction.

Voici donc les « fruits » de ces dix années en quelques chiffres (au 31 décembre 2013). Sur **1978 membres**, la *Confrérie* compte **1708 membres en France**. Seulement cinq départements de la métropole n'ont pas de membres (15, 48, 61, 72, 87) ; en plus de la France, elle compte **270 autres membres** (13,65 %) résidant dans **28 autres pays** répartis sur les 5 continents : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, Gabon, Grande-Bretagne, Grèce, Ile-Maurice, Inde, Irlande, Italie, Mexique, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Rwanda, Suède, Suisse, et Ukraine ; parmi les membres, on compte **254 âmes consacrées** au sens large (ne sont pas comptabilisés les séminaristes de Flavigny) : 94 prêtres, 44 frères religieux, 73 religieuses et oblates et 43 séminaristes.

Deo gratias et Mariae ! Magnificat !

❖ **1992 membres** au 28 février 2014.

❖ **Tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal** (à demander au moment du don ; chèques à l'ordre de : *F.S.S.P.X. Confrérie Marie Reine des Cœurs*).

❖ **Responsable de la publication** :
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X.

❖ **La Confrérie sur internet** : *La Porte Latine.*

❖ **Adresse mél** : *cmrc.fsspx@gmail.com*

❖ **Impression** : *RDS Atlandoc, Nantes (44)*